



Fin de l'épisode de pollution aux particules fines.

Les concentrations de particules fines mesurées hier par les stations de surveillance de la qualité de l'air respectent à nouveau la valeur limite de l'Ordonnance sur la protection de l'air.

Niveau de pollution mesuré hier, Mardi 15 février 2011, en Suisse romande

Lieu de la mesure :	Foron Ge	Ile Ge	Aigle Vd	Morges Vd	Payenne Vd	Massongex Vs	Saxon Vs	Brigerbad Vs	Neuchâtel Ne	Pérolles Fr
Moyenne journalière : (moyenne sur 24h)	11 µg/m ³	16 µg/m ³	35 µg/m ³	14 µg/m ³	9 µg/m ³	40 µg/m ³	26 µg/m ³	18 µg/m ³	12 µg/m ³	16 µg/m ³

Valeur limite OPair : 50 µg/m³
Seuil d'information : 75 µg/m³

Niveau d'intervention 1 : 100 µg/m³
Niveau d'intervention 2 : 150 µg/m³

Évolution probable en Suisse romande

Les conditions météorologiques actuelles et prévues pour ces prochains jours favorisent nettement la réduction des concentrations en particules fines dans l'air.

Suite à cette perturbation, des masses d'air toujours partiellement instables et accompagnées de vent modéré de secteur nord-est devraient maintenir des concentrations de particules

Autres valeurs mesurées en Valais	Les Giettes 21 µg/m ³	Sion (centre) 33 µg/m ³	Sion (aéroport) 31 µg/m ³	Eggerberg 15 µg/m ³
-----------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------------	---	-----------------------------------

Evolution probable en Valais

Identique à la Suisse romande.

Les concentrations de particules fines mesurées hier par les stations de surveillance de la qualité de l'air respectent à nouveau la valeur limite de l'Ordonnance sur la protection de l'air de 50 µg/m³ en moyenne journalière

Les mesures proposées pour limiter les émissions de particules fines restent d'actualité

Les résidents valaisans peuvent encore profiter jusqu'au samedi 19 janvier d'un abonnement ½-tarif valable 3 mois au prix promotionnel de 20 francs.

Le bon pour un abonnement demi-tarif peut toujours être téléchargé sur le site internet (www.vs.ch „nouveauautés & actualités“)

LA POLLUTION AUX PM10 N'EST PAS UNE FATALITÉ

Le comportement individuel de chaque personne peut contribuer à réduire les nuisances

COMMENT AGIR pour limiter les émissions de particules fines ?

LORS DE DÉPLACEMENTS

- utiliser les transports en commun
- pratiquer le co-voiturage
- privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo, ...) pour les trajets courts
- renoncer à l'utilisation de voitures diesel ne disposant pas de filtre à particules
- conduire selon la méthode Eco-Drive® (conduite souple, écologique et économique)

A LA MAISON :

- s'assurer que son chauffage ou sa cheminée sont conformes aux normes en vigueur et dans le doute les faire contrôler
- renoncer aux feux de "confort" (cheminée, poêle) ainsi qu'à tout feu en plein air
- baisser la température de son logement de 1 à 2 degrés, en mettant au maximum 19-20°C